



Réunion de la Commission Consultative GPSO

C3c Pyrénées Atlantiques – Pays Basque

Type de document	Relevé de conclusions
Commission consultative	C3c
Date de la réunion	28 septembre 2009
Lieu de réunion	Bayonne
Référence	GPSO-09-EGI-3-CRT-5516
Validé le 19 octobre 2009 par : les membres de la Commission Consultative	

- **Présentation de l'avancement des études par M. le Préfet**
 - Le maire de Biriadou souligne que les maires ont remis une étude montrant la non-saturation de la ligne existante. Il précise qu'il ne remettra pas en cause les études des GPSO mais ne participera pas aux décisions qui seront prises.
 - M. le Préfet répond que toutes les études contribueront à la concertation, et qu'il ne sera pas demandé aux maires de définir les fuseaux de passage. Il explique que des décisions de faire les études d'une ligne nouvelle reliant la France à l'Espagne ont été prises. Il s'agit désormais de travailler sur les modalités de réalisation de la ligne nouvelle en parallèle de l'aménagement de la ligne existante.
 - Le conseiller Général d'Hendaye s'exprimant au nom des communes concernées par la ligne existante souligne que certaines communes n'ont pas été conviées à cette instance et demande qu'elles y soient.
 - *RFF indique que seules les communes concernées par le périmètre d'études de la ligne nouvelle ont été conviées aux commissions consultatives. RFF précise que les communes de Guéthary et d'Hendaye ne sont pas concernées par le périmètre d'études de la ligne nouvelle. Des groupes de travail et des commissions consultatives se tiendront dans le cadre des études de la ligne existante. Cependant, les élus des communes concernées par la ligne existante peuvent assister aux commissions consultatives.*

- **Présentation de la démarche de concertation par RFF : dispositif général, nomination des garants, mise en place d'un collège des acteurs locaux, objectifs et méthode de la concertation pour l'année 2009**
 - Pas de remarques de la commission.

- **Présentations des décisions du COFIL du 17 septembre par RFF :**
 - Mixité fret entre nord de Dax et l'Espagne

- Mise en œuvre de SR-GV sur les lignes nouvelles Bordeaux/Espagne et Bordeaux/Toulouse
- Desserte des agglomérations de Dax et Bayonne-Pays Basque par les gares actuelles ; de Mont-de-Marsan par une gare nouvelle sur la ligne nouvelle, avec correspondance TER via la ligne existante Mont-de-Marsan / Roquefort
- Réduction du périmètre d'études du sud du marais d'Orx à la frontière, du fait du choix de la desserte de Bayonne-Pays Basque, de la prise en considération de l'évolution du réseau ferré espagnol (ligne nouvelle et réseau existant) et de l'intégration d'une option de passage au sud d'Ascaïn comme proposé lors du débat public
 - Le maire d'Urrugne interroge sur l'utilité de ces études compte tenu des résultats de l'étude CITEC.
 - *M. le Préfet rappelle les conclusions du débat public sur les études à mener : aménagement de la ligne existante en parallèle des conditions de la réalisation d'une ligne nouvelle.*
 - *RFF précise que le projet étudié rentre aussi dans le cadre de la continuité du réseau européen à grande vitesse, de la politique nationale et européenne du report modal de fret de la route vers le rail, et de la mise en sécurité des relations ferroviaires entre la France et l'Espagne.*
 - Le maire d'Ascaïn s'étonne du périmètre d'études au sud d'Ascaïn.
 - *RFF précise que le périmètre d'études peut déborder de celui issu du débat public pour des raisons géographiques ou techniques. Une association avait présenté une option au sud d'Ascaïn lors du débat public qui a été jugée recevable par la commission particulière du débat public, et la commune d'Urrugne nous a ensuite demandé de l'étudier. Cette option n'est donc pas exclue et sera étudiée.*
- **Présentation par RFF des bilans sur les fonctionnalités issues des groupes de travail et validées par le COPIL :**
 - Validation en rang 1 des fonctionnalités suivantes : aménagement capacitaire des lignes existantes Bordeaux-Espagne et Bordeaux-Toulouse en amont des études GPSO, le tronç commun Bordeaux-Toulouse/ Bordeaux-Espagne, la mixité fret entre Dax et l'Espagne, la desserte de la gare actuelle de Bayonne et la prise en compte des caractéristiques du Y basque dans les études des GPSO
 - Validation en rang 2 du raccordement sud-sud entre Bordeaux-Espagne et Bordeaux-Toulouse
 - La représentante du Conseil Régional d'Aquitaine se prononce pour que le raccordement sud-sud soit acté en priorité 1. Il signale également l'impact potentiel fort de ce raccordement sur les options de passage au sud de Bordeaux.
 - Validation en rang 2 d'étudier la grande vitesse entre Dax et le nord de Bayonne
 - Validation en rang 2 d'une réservation technique prévue pour le raccordement vers le CEF de Mouguerre. Ce raccordement est à l'étude. Le COPIL a également validé en rang 3 la mise en place d'un raccordement vers le CEF de Mouguerre dès la mise en service.
 - Validation en rang 3 d'une réservation technique pour une nouvelle gare en centre ville de Bayonne.
 - Le maire d'Ascaïn précise son opposition à la ligne nouvelle et interroge sur l'absence de la ligne existante dans le périmètre d'étude.
 - *RFF précise qu'elle fait partie des études, que ses améliorations sont actées, mais exclu toute modification de son tracé.*

- Le maire de Saint-Jean-de-Luz demande si le Service Régional à Grande Vitesse desservira le sud du Pays basque.
 - *RFF précise qu'une halte SR-GV n'a pas encore été étudiée dans le Pays basque en raison de la validation tardive du périmètre d'études dans ce secteur. Cependant RFF mènera ce type d'étude d'ici la fin de l'étape 2 pour la définition du projet au niveau avant-projet sommaire.*
- Le maire d'Ascaïn interroge sur les critères pris en compte pour le positionnement des gares.
 - *RFF précise que plusieurs critères sont étudiés tels que la densité démographique, les flux de trafics existants, l'accessibilité, la concurrence par rapport à d'autres gares existantes, l'apport sur les territoires concernés...*
- **Présentation par RFF des propositions de suites à donner issues des groupes de travail et des commissions consultatives s'étant déjà déroulées : pôles générateurs de marchandises, amélioration de la ligne existante, étude de la capacité du Y basque, étude du complexe Hendaye-Irun**
 - Le maire de Biriattou interroge sur la capacité du Y basque à terme.
 - *RFF précise que le Y basque est majoritairement réservé au trafic voyageur au sud d'Astigarraga (gare nouvelle de San Sebastian), les capacités résiduelles sont affectées au fret. Cependant une liaison entre le réseau classique et le Y basque est prévue à Astigarraga, permettant le basculement du fret vers le nord sur la ligne nouvelle du Y Basque, grâce à l'intégration d'un 3^{ème} rail sur la ligne existante. Cette fonctionnalité garantira l'accessibilité des trains de fret à écartement européen au réseau classique en Espagne.*
 - Le maire de Saint-Jean-de-Luz interroge sur la desserte du Béarn.
 - *RFF précise que deux familles d'options sont possibles pour la desserte du Béarn : shunt entre Dax et Orthez puis ligne nouvelle vers Pau ou bien ligne nouvelle entre Mont-de-Marsan et Pau. Les GPSO sont compatibles avec les 4 scénarios d'amélioration de desserte du Béarn et de la Bigorre actuellement à l'étude.*
- **Présentation des cartes d'état des lieux des enjeux environnementaux par RFF : rappel de la méthode, état du recueil des données cartographiques, grille multicritères**
 - Le maire d'Urrugne demande si une grille multicritères sera établie également pour la ligne existante.
 - *RFF précise qu'une méthodologie d'analyse multicritères sera mise en place pour la ligne existante en fonction d'indicateurs spécifiques (acoustique, acquisitions...) et que le recueil de données est actuellement en cours.*

Informations complémentaires :

RFF présente le planning des études. La présentation des enjeux hiérarchisés est prévue lors de la prochaine commission consultative le 19 octobre.

Après concertation avec les membres de la commission consultative du sud Landes et du nord Pays Basque, les élus donneront leur point de vue sur les modalités d'une concertation de proximité. Il s'agit de présenter de façon plus détaillée, aux élus communaux ou communautaires, les recueils de données environnementales et les enjeux bruts associés.

En séance sont remises des planches au 1/25000^{ème} représentant les périmètres d'études validés par le COPIL. Sont remises en séance, des clés USB contenant la présentation projetée en réunion.